



Résiliation salle de sport impossible !

Par **didinounette**, le **02/08/2008** à **21:16**

Bonjour,Voilà je me suis inscrite en octobre 2007 dans une salle de sport pour un abo de 2 ans. J'ai pris l'assurance résiliation. Je dois partir dans 15 jours pour les Etats Unis pour 1 an comme fille au pair.Quand j'ai appelé pour la résiliation elle m'a dit que l'assurance ne prenait en compte que les licenciement, la maladie ou la mutation et que je devais donc payer jusqu'au bout (il passe par une société de crédit SOFEMA).Et que si je fais opposition j'aurai les contentieux.Je voulais savoir si ceci n'étais pas une clause abusive du contrat, me forcer à payer alors que je suis dans l'incapacité d'y aller????Et ce que je risque si je fais opposition ???Quels sont mes recours ??Merci de votre réponse,Cordialement